

# Cadre stratégique

## Mandat

Interpréter, évaluer et superviser le respect des dispositions de l'Accord atlantique et de ses lois et règlements de mise en œuvre dans la zone extracôtière Canada–Terre-Neuve-et-Labrador.

## Mission

Protéger les travailleurs, l'environnement et l'intérêt public tout en assurant une intendance responsable des ressources énergétiques extracôtières au profit des générations actuelles et futures.

## Vision

Favoriser un secteur de l'énergie extracôtière sécuritaire, durable et innovant grâce à une surveillance réglementaire fiable, transparente, efficace et collaborative.

## Valeurs

- **Compétence** : Nous possédons les connaissances, les compétences et les capacités nécessaires pour réglementer efficacement l'industrie de l'énergie extracôtière.
- **Efficacité** : Nous privilégions des processus allégés et des instruments réglementaires proportionnels aux risques.
- **Innovation** : Nous recherchons des solutions en gardant l'avenir à l'esprit.
- **Responsabilité** : Nous sommes transparents et responsables de nos actions.
- **Inclusion** : Nous valorisons la diversité des parcours, des perspectives et des expériences, et nous nous engageons à favoriser une culture d'appartenance.

## Domaines d'intervention réglementaire

- Sécurité des travailleurs et des installations
- Protection de l'environnement
- Intendance des ressources extracôtières
- Optimisation du contenu local

## Priorités stratégiques

- **Réduction du fardeau administratif** : Réglementer de manière plus efficace et transparente en simplifiant les processus.
- **Innovation** : Rechercher des approches axées sur la technologie, tournées vers l'avenir et fondées sur les risques.
- **Préparation à un avenir énergétique dynamique** : Anticiper et s'adapter à une industrie de l'énergie en pleine évolution.